

**ARRETE N° 2020-035****LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE**

Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'université de Lille ;  
Vu la décision n°DEC191237DGDS du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) du 19 décembre 2019 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;  
Vu la lettre du président de l'université du 5 février 2020 donnant son accord pour la nomination, au 1er janvier 2020 et pour la durée du contrat quinquennal 2020-2024 des directeurs des unités de recherche, et directeurs adjoints, dont le CNRS et l'université de Lille assurent conjointement la tutelle ;

**ARRETE****Article 1**

Délégation, dans la limite de l'engagement des crédits des centres financiers 9501211 et 4551211 est donnée à Monsieur Xavier VEKEMANS, professeur des universités, directeur de l'unité Evolution, Ecologie et Paléontologie (Evo Eco Paléo – UMR 8198), à l'effet de signer :

- les engagements juridiques, dans le respect de la politique d'établissement en matière d'achat public et de la réglementation en vigueur
- les certificats administratifs
- les ordres de mission
- les états de frais de déplacements
- les autorisations d'utilisation du véhicule personnel

**Article 2**

La présente délégation expirera de plein droit lorsque l'une ou l'autre des personnes concernées cessera ses fonctions.

Cet arrêté abroge l'arrêté n° 2018-252 en date du 4 septembre 2018.

**Article 3**

Le présent arrêté est soumis à publicité, par affichage sur le site internet de l'université de Lille.

**Article 4**

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le président de l'université de Lille



Transmis par courriel au Recteur le

25 FEV. 2020